

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur, José NUNES, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 260 752,45 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre <input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/> 12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	96 295,84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	164 456,61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	260 752,45 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	61 792,57 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-254 607,27 €
Besoin de financement F	=D+E -192 814,70 €
AFFECTATION = C	=G+H 260 752,45 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	192 814,70 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	67 937,75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur, José NUNES, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le .

Le Maire
 José NUNES



A Fréjeville, le 25/03/2025

Le Secrétaire de séance
 Marie-Françoise FARAL